

### **3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX**

---

**3.1 – Le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde**

**3.2 – Politique “poissons migrateurs“ en Garonne : action du Sméag 2008**

**3.3 –Schéma directeur d’entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne : étude d’identification des digues en Gironde**

**3.4 –Programme d’Actions coordonnées pour la valorisation des zones humides**

**3.5 – Programme d’action sur les paysages garonnais**

**3.6 – Natura 2000 : Docob Aquitaine**

**3.7 – Extension de l’étude de simulation de la propagation d’une nappe polluante en Garonne au canal latéral à la Garonne**

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX**

### **3.1 – Le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde**

---

#### **RAPPORT**

-----

#### **RAPPEL**

Face au constat d'extension du bouchon vaseux dans l'estuaire de la Gironde et dans les portions à l'aval de la Garonne et la Dordogne, la Commission du milieu naturel aquatique (CMNA) du Comité de bassin Adour-Garonne a approuvé, dès 1999, le principe d'un programme d'études et d'observation de l'estuaire. Dans ce cadre, quatre stations de mesure ont été installées dans le Garonne, la Dordogne et l'estuaire dans le but de suivre en continu l'évolution de la qualité des eaux de l'estuaire.

Le Sméag s'est porté maître d'ouvrage pour la construction de la station implantée sur la commune de Portets en Gironde. La station est entrée en exploitation le 3 février 2005. La maintenance est assurée par l'université de Bordeaux I.

Les 3 premières années de fonctionnement ont permis :

- de vérifier et de préciser la dynamique du bouchon vaseux. Ainsi, les paramètres mesurés à Portets sont typiques de la zone amont de l'estuaire, avec une intrusion d'eaux marines sensibles de mai à octobre (quand les débits fluviaux sont faibles) associée à des températures et une turbidité plus importantes,
- d'adapter la maintenance des stations en fonction des contraintes du milieu afin de fiabiliser les stations et les données recueillies,
- de mettre en place des procédures permettant d'intervenir rapidement en cas de panne pour remettre en service rapidement les stations.

#### **GESTION OPÉRATIONNELLE DU RÉSEAU DE STATIONS DE MESURE**

Pour la gestion opérationnelle du réseau un accord de consortium a été signé entre les 12 partenaires du Réseau de surveillance de la qualité des eaux du système estuarien Garonne-Dordogne-Gironde :

- les propriétaires : le Port autonome de Bordeaux, le syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire (SMIDDEST), le Sméag, l'établissement public territorial de bassin de la Dordogne (Epidor),

- les partenaires scientifiques : l'université de Bordeaux 1, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer),
- les partenaires financiers : l'agence de l'eau Adour Garonne, le conseil régional d'Aquitaine, le conseil général de la Gironde, Électricité de France (EDF),
- le gestionnaire administratif et financier : l'Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine (ADERA).

Cet accord, détermine les modalités de coopération (financement et exploitation du réseau) entre les signataires. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une période de 3 ans. Il prévoit que :

- l'université de Bordeaux 1 continue à assurer la maintenance des stations, avec un suivi plus régulier et la mise en place d'une astreinte afin d'intervenir rapidement sur les pannes,
- les coûts annuels de maintenance, estimés à 68 600 €, sont pris en charge à 50% par l'Agence de l'eau et 10 % par chacun des cinq partenaires suivant : Sméag, Smiddest, Epidor, Port autonome de Bordeaux et EDF,
- le financement des dépenses occasionnelles (pannes, avaries) est assuré par l'ensemble des financeurs selon le principe de mutualisation des coûts. Une provision pour risque de 40 000 euros sera constituée sur les deux premières années,
- l'Adera (Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine) sera le gestionnaire financier des fonds, à qui le Sméag versera sa participation sur présentation d'une facture.

Ainsi, le montant de base annuel à la charge du Sméag est de 6 800 euros, auxquels s'ajoute le montant de la provision pour risque de 2000 € les 2 premières années. Les modalités financières de cet accord de consortium prévoient les contributions suivantes pour chacune des parties :

Financement	1 <sup>e</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année	
	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%
PAB	8 860	10	8 860	10	6 860	10
<b>SMEAG</b>	<b>8 860 <sup>(1)</sup></b>	<b>10</b>	<b>8 860 <sup>(1)</sup></b>	<b>10</b>	<b>6 860</b>	<b>10</b>
EPIDOR	8 860	10	8 860	10	6 860	10
SMIDDEST	8 860	10	8 860	10	6 860	10
EDF	8 860	10	8 860	10	6 860	10
AGENCE	44 300	50	44 300	50	34 300	50
<b>total</b>	<b>88 600</b>		<b>88 600</b>		<b>68 600</b>	

<sup>(1)</sup> inclus la provision pour risque les 2 premières années

La provision pour risque n'ayant pas été budgétisée lors du BP 2007 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre (date d'entrée en vigueur de l'accord de consortium) au 31 décembre 2007, il est nécessaire d'inscrire en plus 500 € pour pouvoir couvrir cette dépense. Il convient d'y ajouter 200 € pour l'occupation du ponton municipal, charge non prise en compte par l'accord de consortium.

**Il vous est donc proposé d'inscrire 9 560 € au budget prévisionnel en 2008** pour la participation du Sméag à l'exploitation du réseau de station de mesure de qualité des eaux de l'estuaire.

En 2004, le Sméag, l'université de Bordeaux 1 et la commune de Portets ont signé une convention définissant les modalités d'installation et d'exploitation de la station, implantée sur le ponton communal. Cette convention est arrivée à échéance.

Il convient de signer une nouvelle convention, faisant intervenir l'Adera, en tant que gestionnaire financier du réseau de mesure. Un projet en cours de validation avec l'ensemble des partenaires vous est présenté en annexe au présent rapport.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.1 – Le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU sa délibération du 15 mars 1996 relative à la création d'une Commission « Garonne – Dordogne » avec l'Etablissement public interdépartemental de la Dordogne,

VU sa délibération n°98-06/01-5 du 22 juin 1998 relative à la composition de la Commission « Garonne – Dordogne »,

VU sa délibération n°99-03/07 du 5 mars 1999 relative au programme européen de restauration de l'esturgeon (*Acipenser sturio*),

VU sa délibération n°01-06/06 du 20 juin 2001 relative à la composition de la Commission mixte « Garonne-Dordogne »,

VU sa délibération n°99-03/07 du 5 mars 1999 relative au programme européen de restauration de l'esturgeon (*Acipenser sturio*),

VU sa délibération D02-12/04 du 19 décembre 2002 décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise en place de la station « Garonne aval » située à Portets en Gironde,

VU sa délibération D07-03/05-01 du 13 mars 2007 validant les conditions de mise en place de la phase d'exploitation durable et pérenne du réseau de mesure du suivi de la qualité des eaux de l'estuaire.

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 8 novembre 2007,

VU le rapport du président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**PREND ACTE** du contenu de l'accord de consortium et des modalités de gestion technique, administrative et financière du réseau de mesure, à savoir :

- l'université de Bordeaux 1 continue à assurer la maintenance des stations, avec un suivi plus régulier et la mise en place d'une astreinte afin d'intervenir rapidement sur les pannes,
- les coûts annuels de maintenance, estimés à 68 600 €, sont pris en charge à 50 % par l'Agence de l'eau et à 10 % par chacun des cinq partenaires suivant : Sméag, Smiddest, Epidor, Port autonome de Bordeaux et EDF,
- le financement des dépenses occasionnelles (pannes, avaries), est assuré par l'ensemble des financeurs selon le principe de mutualisation des coûts, Une provision pour risque de 40 000 € sera constituée sur les deux premières années.
- l'Adera (Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine) sera le gestionnaire financier des fonds.

**PREND ACTE** des modalités financières qui prévoient les contributions suivantes pour chacune des parties :

Financement	1 <sup>e</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année	
	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%
PAB	8 860	10	8 860	10	6 860	10
<b>SMEAG</b>	<b>8 860 <sup>(1)</sup></b>	<b>10</b>	<b>8 860 <sup>(1)</sup></b>	<b>10</b>	<b>6 860</b>	<b>10</b>
EPIDOR	8 860	10	8 860	10	6 860	10
SMIDDEST	8 860	10	8 860	10	6 860	10
EDF	8 860	10	8 860	10	6 860	10
AGENCE	44 300	50	44 300	50	34 300	50
<b>total</b>	<b>88 600</b>		<b>88 600</b>		<b>68 600</b>	

<sup>(1)</sup> inclus la provision pour risques les 2 premières années

**DÉCIDE** d'inscrire au budget Principal 2008, section de fonctionnement, la somme de 9 560 €, correspondant à la somme de la participation annuel du Sméag au fonctionnement de la station (6 850 €), de la première année de la provision pour risque (2 000 €), d'un reliquat de 500 € pour la provision 2007 (non inscrite au BP 2007) et de la location du ponton municipal (200 €).

**MANDATE** son président pour signer la nouvelle convention pour l'exploitation de la station de mesure de Portets entre le Sméag, la commune de Portets, l'Université de Bordeaux 1 et l'Adera, ainsi que tout document relatif à cette affaire

**DIT** qu'il versera à l'Adera les sommes dues, sur présentation de facture et selon les échéances suivantes : 70 % en début d'exercice (l'exercice débutant à la date anniversaire de signature de la convention soit le 1<sup>er</sup> septembre) et 30 % à la validation des rapports d'activité et scientifiques annuels par le comité technique.

**DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2008 et suivant sur la ligne 61715, opération n° 35.